

# R | Comme... Regroupement d'associations

## L'union

C'est le terme générique utilisé dans le décret d'application de la loi 1901 pour désigner un regroupement d'associations. L'union d'associations est une association, qui se déclare et fonctionne comme telle.

## La fédération

C'est également une association loi 1901. Son objet est de regrouper des associations qui ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans le même sens. Le terme de fédération est utilisé dans certaines lois, et les fédérations obéissent généralement à des règles. Elles peuvent être reconnues d'utilité publique. Chaque association peut s'affilier librement à une fédération, et de même, s'en retirer. Parallèlement, chaque fédération peut admettre des adhérents, en refuser d'autres ou en exclure.

L'affiliation à une fédération s'avère souvent obligatoire pour pratiquer pleinement l'activité (sportive pour participer aux compétitions sportives officielles par exemple). A noter que le regroupement de fédérations s'appelle la confédération.

## Le collectif

Il naît de la rencontre d'associations qui n'ont pas nécessairement un objet proche, mais qui ont en commun, ponctuellement ou non, des intérêts convergents, une lutte en commun, un objet précis à défendre. Le collectif peut être une association déclarée ou non déclarée, et permet à chaque association membre du collectif de garder son indépendance.

## La coordination

Proche du collectif par son existence la coordination peut simplement coordonner les actions des associations composantes sans organiser elle-même l'action. Elle désigne des regroupements plus ou moins informels : réseau, conférence permanente, forum...